

PROJET-PILOTE

---

# RAPPORT



## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CHEMIN DU LAC-MITCHELL, LA MACAZA

**Complexe environnemental de La Rouge**

NOVEMBRE 2023



# SOMMAIRE

- 3.** Avant-propos
- 4.** Contexte
- 5.** Le lac Mitchell  
Un site d'expérimentation fertile
- 6.** Passer à l'action  
Activités et échéancier
- 8.** Prochaines étapes  
Constats et recommandations
- 12.** Conclusion
- 13.** Remerciements
- 14.** Annexes

# AVANT-PROPOS



Le projet-pilote d'amélioration de la gestion des matières résiduelles est issu de la problématique vécue par des résidents sur le chemin du Lac-Mitchell à La Macaza et de la volonté du Complexe environnemental de la Rouge (CER) d'évaluer des pistes de solution en vue d'améliorer la gestion des matières dans divers contextes.

Étant donné les coûts que peuvent entraîner pour les municipalités la mise en place de stratégies d'atténuation de problématiques liées à gestion des matières résiduelles, les pistes de solution présentées dans ce rapport sont destinées à des secteurs dont les difficultés rencontrées s'apparentent à celles vécues au lac Mitchell, notamment la présence soutenue de nuisances causées par les animaux et la contamination de bacs pour les matières résiduelles collectées près ou à proximité de lieux publics très fréquentés (sentier, débarcadère, etc.) Ainsi, le projet-pilote réalisé en 2023 sur le chemin du Lac-Mitchell à La Macaza pourra servir d'exemple pour d'autres secteurs ou municipalités aux prises avec les mêmes défis.

Les organismes et municipalités qui souhaitent aller de l'avant dans la mise sur pied d'un projet d'amélioration de la collecte sélective pourront consulter les annexes du présent rapport. Ils y trouveront des visuels, des modèles d'outils de communication, une ventilation budgétaire, l'évaluation des mesures mises en place ainsi qu'un résumé des faits saillants.

# CONTEXTE

## Valoriser les matières résiduelles

Le Complexe environnemental de la Rouge (CER) poursuit les objectifs édictés par le gouvernement du Québec de recycler et valoriser 75% des matières recyclables (papier et carton, contenants de verre, plastique et métal), 60% des matières organiques et 70% des matériaux de construction. Dans leur *Plan de gestion des matières résiduelles 2022-2029*, les municipalités des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides se sont, entre autres, engagées à mettre sur pied des mesures incitatives et coercitives dans le but d'optimiser la valorisation des matières résiduelles. Les projets-pilotes s'insèrent dans ces mesures.

La diminution des quantités de déchets destinés à l'enfouissement entraîne une réduction des coûts de traitement. Par exemple, en 2023, le traitement d'une tonne de déchets coûtait 125,85 \$ alors que le traitement des matières organiques se chiffrait à 76,82 \$. Ainsi, plus une municipalité performe en matière de réduction des déchets, plus elle se voit octroyer des remboursements de redevances à l'enfouissement.

**Les membres du CER ont opté pour des mesures incitatives et coercitives visant la valorisation des matières résiduelles.**



# LE LAC MITCHELL

Un site d'expérimentation fertile

## 3 PROJETS-PILOTES

Le CER, en collaboration avec ses membres, soit : la MRC des Laurentides et les cinq municipalités situées au sud de la MRC d'Antoine-Labelle dont la municipalité de La Macaza, a planifié et mis sur pied trois projets-pilotes au cours de l'année 2023 (collecte sur le chemin du Lac-Mitchell à La Macaza, chalet locatif de courte durée à Sainte-Lucie-des-Laurentides et édifice multi-logements à Mont-Tremblant). Ces projets se poursuivront en 2024.

**Le projet du chemin du Lac-Mitchell compte une variété de conditions favorables à l'expérimentation.**

## 01. Présence de plusieurs problématiques

- Matières résiduelles mal triées
- Bacs de propriétés privées utilisés par les visiteurs d'un jour dans les lieux passant
- Bacs renversés par les animaux
- Bacs laissés en bordure du chemin sans prise en compte du calendrier de collecte

## 02. Variété de clientèles desservies

- Résidents permanents faisant le tri des matières résiduelles selon le calendrier en vigueur
- Villégiateurs occasionnels qui laissent leurs bacs en bordure du chemin en tout temps
- Familles se déplaçant par bateau qui utilisent des bacs communs
- Visiteurs et randonneurs du sentier national sans bacs attirés

# PASSER À L'ACTION

## Activités et échéancier

Le CER, en collaboration avec les partenaires du projet, soit : l'Association des propriétaires du Lac-Mitchell, la municipalité de La Macaza et la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER), a retenu un certain nombre de pistes d'action afin d'améliorer la collecte de matières résiduelles, de réduire la problématique des bacs renversés par des animaux et de perfectionner l'utilisation de bacs à usage commun (débarcadère à bateaux et départ du sentier national).

### **Automne 2022 à mai 2023 : planification des actions**

- Quelques rencontres et suivis ont été réalisés par les partenaires du projet dans le but d'identifier des pistes d'actions et en tester certaines.
- Au cours de l'hiver 2023, le projet a permis d'expérimenter l'installation et l'utilisation d'une serrure à loquet fixée sur un nouveau bac brun et sur un bac existant, munie d'un protecteur en caoutchouc pour prévenir les problèmes de gel (installation réalisée par le service de la Voirie de la municipalité de La Macaza).

### **Été et automne 2023 : mise en place des actions**

Parmi les actions réalisées, notons :

- l'annonce que ce projet est monitoré et qu'il est à coût nul pour les propriétaires;
- la production de tous les outils de communication : pancartes d'information, lettre à l'Association des propriétaires du Lac-Mitchell, lettre aux propriétaires, aide-mémoire, autocollants sur les bacs, feuille de suivi pour les participants;
- la tenue d'une rencontre d'information lors de l'assemblée annuelle de l'Association le 25 juin 2023 ayant pour but de sensibiliser les propriétaires à l'obligation d'utiliser le bac brun dans le cadre du projet, puisque ces derniers bénéficieront de serrures afin de diminuer les nuisances des animaux;
- l'installation sur tous les bacs bruns existants de serrures gravitaires à loquet ainsi que d'un protecteur en caoutchouc pour les résidents permanents seulement;
- l'installation sur tous les bacs existants de serrures gravitaires à clé pour les 6 résidences à proximité du sentier national et du débarcadère (lieux fréquentés par des visiteurs);
- l'évaluation d'un contenant de transport pour les résidents qui se déplacent à leur chalet en bateau;
- la collecte des données.

## Poursuite des activités en 2024

Comme certaines actions ont été réalisées tardivement en 2023, l'expérimentation sera poursuivie en 2024.

## Stratégies de communication

Parmi les stratégies de communication élaborées et les outils diffusés dans le cadre du projet, se trouvent :

- une lettre adressée à l'Association des propriétaires du Lac-Mitchell;
- une lettre adressée aux propriétaires qui leur a été transmise par la municipalité;
- une présentation du projet lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association;
- la remise à chaque propriétaire d'autocollants à apposer sur les bacs et d'aide-mémoires plastifiés;
- l'installation de trois pancartes de dimension 4 pi x 8 pi rappelant l'importance de bien trier les matières afin que les bacs soient bien collectés;
- la rédaction et la diffusion d'un rapport du projet auprès des propriétaires du lac Mitchell ainsi que sur le site web des partenaires.

## Budget

Les dépenses du projet ont été couvertes par le CER jusqu'à concurrence de 5 000\$. La municipalité de La Macaza a assumé les coûts d'achat du protecteur des serrures pour les résidents permanents. Par ailleurs, la municipalité ainsi que l'Association des propriétaires du Lac-Mitchell ont offert leur soutien en ce qui a trait à la diffusion des informations et aux actions qui demandaient une intervention terrain par le service de la Voirie (telle que l'installation des serrures sur les bacs).

**5 000 \$**

**Le CER a alloué un budget de 5 000 \$ au projet-pilote du chemin du Lac-Mitchell.**

# PROCHAINES ÉTAPES

## CONSTATS ET RECOMMANDATIONS



Le projet réalisé au lac Mitchell ciblait un double objectif. D'une part, il visait à atténuer les problèmes liés à la collecte des matières résiduelles. D'autre part, il devait servir de modèle. C'est pourquoi l'expérimentation des solutions mises en place ont fait l'objet de discussions, d'un suivi serré et d'ajustements. Une collecte des données a contribué à l'analyse des résultats. Sont présentés ici les principaux constats émanant du projet. Ils sont suivis de recommandations à l'attention des organismes ou municipalités qui sont aux prises avec des problématiques similaires à celles vécues au lac Mitchell et qui sont à la recherche de solutions à mettre en place. Les commentaires reçus par courriel ainsi que ceux émis verbalement par les participants témoignent d'une nette amélioration de la propreté des lieux, notamment à cause du faible nombre de bacs renversés par les animaux par rapport à l'année précédente, sauf dans les lieux où se trouvent des bacs communs.

### Constats

#### 01. Degré de satisfaction

De façon générale les résidents sont satisfaits du projet.

#### 02. Installation de serrures à loquet

Dans l'ensemble, l'installation de serrures seulement sur les bacs bruns a permis une amélioration de la gestion des matières résiduelles, car les matières odorantes se retrouvaient dans les bacs bruns sécurisés contre les animaux au moyen des serrures.

#### 03. Achat imprévu de bacs noirs

Certains modèles de bacs noirs étant incompatibles avec les serrures à clés, il a fallu procéder à l'achat de bacs neufs, un imprévu qui a contribué à augmenter les coûts du projet.

## 04. Fonctionnement des serrures à loquet

Dans la majorité des cas, le fonctionnement des serrures s'avère fiable. Toutefois, il est arrivé à quelques occasions que le couvercle demeure fermé au moment de la collecte.

## 05. Lieux de passage communs

Pour les lieux de passage communs, il s'est avéré nécessaire de munir également les bacs noirs d'une serrure à loquet. En ce qui a trait aux résidences situées à proximité de ces lieux, l'option d'ajouter des serrures à clé sur tous les bacs a été retenue dans le but d'en réduire la contamination.

## 06. Contenants de transport par bateau

L'expérimentation d'un contenant de transport par bateau, réservé aux villégiateurs qui doivent traverser le lac pour se rendre à leur chalet, révèle que cet équipement relativement dispendieux a peu d'incidence sur la qualité du tri.

## 07. Collecte des bacs bien triés

Seuls les bacs bien triés sont ramassés. La RCER utilise des caméras enregistreuses qui permettent d'identifier les bacs contaminés. Dans de tels cas, la collecte est interrompue jusqu'à ce que les propriétaires rectifient la situation en s'assurant du bon tri des matières. Cette mesure constitue un incitatif majeur pour améliorer le tri des matières résiduelles collectées.

### Recommandations

#### 01. Impliquer les partenaires

La démarche entreprise dans le cadre du projet-pilote a connu du succès grâce en tout premier lieu à l'implication soutenue des partenaires, notamment l'Association des propriétaires du Lac-Mitchell, la municipalité de La Macaza, le Complexe environnemental de la Rouge ainsi que la Régie de collecte environnementale de la Rouge.

## 02. Identifier des responsables sur le terrain

Que ce soit pour replacer des bacs, conserver un environnement propre ou contacter la municipalité en cas de problème, il est essentiel que des résidents se portent volontaires pour la surveillance des lieux.

---

## 03. Diffuser l'information

Il est essentiel d'informer les participants tout au long du projet :

- grâce à la mise sur pied de rencontres régulières entre les partenaires du projet;
  - par la production et la diffusion d'outils d'information auprès de la clientèle en début et en cours de projet;
  - par la mise en place d'un mécanisme de suivi tout au long du processus.
- 

## 04. Choisir des secteurs similaires

Les solutions retenues pour le chemin du Lac-Mitchell sont applicables à des secteurs aux prises avec des problématiques similaires, liées entre autres à la présence soutenue de nuisances causées par des animaux et la contamination de bacs pour les matières résiduelles situées à proximité de lieux fréquentés (sentier, débarcadère, etc.) L'ajout de serrures sur certains bacs et le développement d'outils de communication spécifiques engendrent des coûts que les organismes et municipalités doivent prendre en considération.

---

## 05. Miser sur des mesures incitatives

- Dans le cas où les résidents doivent assumer le coût d'achat des serrures, il est suggéré de déterminer une période d'installation gratuite des serrures en dehors de laquelle le service pourra devenir payant (il s'agit là d'un exemple de mesure incitative visant à favoriser la participation des propriétaires).
- L'inspection des bacs par le fournisseur du service de collecte (ex. par caméra) est un élément déterminant pour s'assurer du bon tri dans les bacs.

## 06. Accorder la priorité au bac brun

Pour les adresses qui bénéficient de la collecte porte-à-porte, il est recommandé d'installer des serrures à loquet uniquement sur les bacs bruns, ceci afin d'inciter les résidents à mettre les matières organiques dans le bac brun et non dans le noir.

## 07. Installer des serrures à clés

Pour les adresses situées à proximité d'un emplacement de bacs communs, il est suggéré de privilégier l'installation de serrures à clé sur tous les bacs privés, ceci afin d'empêcher leur contamination par des passants.

## 08. Vérifier la compatibilité des serrures et des bacs

L'installation de serrures à loquet sur les bacs bruns et noirs à usage commun favorise le maintien de la propreté des lieux. Cependant, le projet a permis de démontrer que les serrures sont incompatibles avec certains modèles de bacs. Cet élément est à vérifier lors de la planification, pour éviter des coûts imprévus causés par l'achat de nouveaux bacs. Dans tous les cas, la municipalité doit s'assurer de la disponibilité des serrures sur le marché et de leur compatibilité avec les modèles de bacs.

## 09. Proposer une marche à suivre

Il peut s'avérer utile de fournir aux propriétaires des consignes à suivre lorsque le couvercle muni d'une serrure reste verrouillé au moment de la collecte. Par exemple, il peut leur être suggéré de soumettre leur bac à une nouvelle collecte avant d'en informer la municipalité. Il se peut aussi que la serrure doive être à nouveau installée.



# CONCLUSION

Le projet-pilote d'amélioration de la gestion des matières résiduelles sur le chemin du Lac-Mitchell à La Macaza est issu de la problématique vécue par des résidents et la volonté du CER d'évaluer des pistes de solution pour améliorer la gestion des matières dans divers contextes.

## 01

### **Un modèle de pratique**

---

Le projet du lac Mitchell peut servir d'exemple pour des secteurs aux prises avec des problématiques similaires. Les municipalités qui entendent mettre de l'avant les mesures proposées ici auront tout intérêt à le faire en suivant les recommandations énumérées dans ce rapport.

## 02

### **Une implication soutenue**

---

Le succès du projet repose sur :

- l'implication soutenue des partenaires, notamment l'Association des propriétaires du Lac Mitchell, la municipalité de La Macaza, le CER ainsi que la Régie de collecte environnementale de la Rouge;
- sur la conception et la diffusion d'outils de communication spécifiques.

## 03

### **Des serrures gravitaires efficaces**

---

- L'objectif de réduire la problématique des bacs renversés par des animaux a été atteint par la mise en place de serrures gravitaires à loquet sur tous les bacs bruns et l'invitation lancée aux participants de mettre toutes leurs matières organiques dans ces bacs.
- Le suivi quant à l'utilisation des bacs à usage commun au débarcadère et au départ du sentier national a permis de constater la nécessité d'installer des serrures à loquet non seulement sur les bacs bruns mais aussi sur les bacs noirs qui desservent ces lieux. Pour les résidences situées à proximité, l'installation de serrures gravitaires à clé sur tous les bacs s'est avérée nécessaire pour éviter la contamination.
- Le projet a également permis de démontrer qu'il est difficile, voire impossible, d'ajouter des serrures sur certains modèles de bacs. Il est donc nécessaire de vérifier cet élément lors de la planification, car cela peut entraîner des coûts imprévus.

# REMERCIEMENTS

---

Le Complexe environnemental de la Rouge (CER) tient à souligner l'excellent travail de collaboration réalisé par chacun des membres du comité de travail aux étapes de planification, de mise en place et de suivi du projet sur le chemin du Lac-Mitchell à La Macaza.

---

- Marie Dallaire, résidente et membre de l'Association des propriétaires du Lac Mitchell
- Benjamin Hoff, directeur du service de la Voirie, municipalité de La Macaza
- Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement du Complexe environnemental de la Rouge (CER)
- André Séguin, directeur de la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER)

#### **Coordonnées :**

Complexe environnemental de la Rouge  
688, chemin du Parc-Industriel, CP 4669  
Rivière-Rouge, Québec  
J0T 1T0  
Tél. : 819 275-3205

#### **Révision linguistique et infographie :**

Marie Dallaire | [redactionmd@gmail.com](mailto:redactionmd@gmail.com)



**ASSOCIATION  
DES PROPRIÉTAIRES  
DU LAC-MITCHELL**

# ANNEXES

01

## **Photos du projet**

- Serrure gravitaire à loquet
- Caoutchouc protecteur
- Pancartes de sensibilisation *Bien triés, bien collectés*

02

## **Outils de communication**

- Lettre au président de l'Association des propriétaires du Lac-Mitchell
- Lettre de la municipalité de La Macaza aux propriétaires
- Script de présentation pour la réunion annuel de l'Association
- Visuel des pancartes
- Affiches installées sur les bacs communs
- Aide-mémoire plastifié portant sur le tri
- Autocollants à apposer sur les bacs
- Fiche de suivi du projet
- Résumé du projet

03

## **Ventilation budgétaire**

- Liste des dépenses

04

## **Commentaires**

- Compilation des commentaires des participants

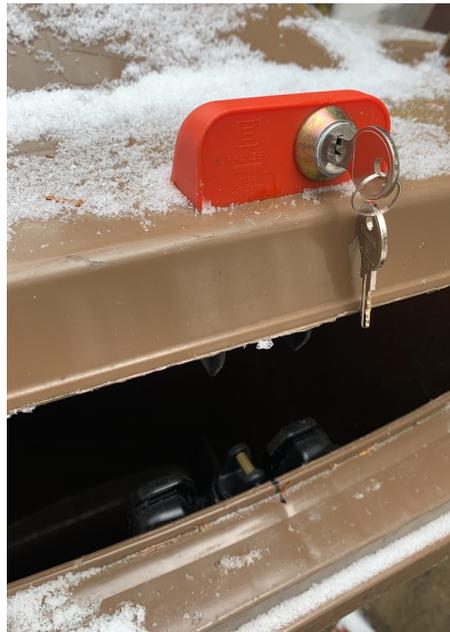
# 01 Photos du projet



**Serrure gravitaire à loquet**



**Caoutchouc protecteur**



**Serrure à clé**



**Pancartes de sensibilisation**  
*Bien triés, Bien collectés*

Entrée du chemin du Lac-Mitchell

Sentier national



Débarcadère

# 02

## **Outils de communication**

**Lettre au président de l'Association des  
propriétaires du Lac-Mitchell**

pages 1 et 2



Rivière-Rouge, 19 avril 2023

À monsieur Marc Roy, président  
Association des propriétaires du lac Mitchell  
Municipalité de La Macaza

**Objet : Partenariat dans un projet sur la collecte des matières résiduelles sur le chemin du lac Mitchell**

Le Complexe environnemental de la Rouge (CER) en collaboration avec ses membres, soit la MRC des Laurentides et les cinq municipalités au sud de la MRC d'Antoine-Labelle dont la municipalité de La Macaza, planifie la mise sur pied de trois projets-pilotes au cours de l'année 2023 (collecte sur le chemin du Lac Mitchell à La Macaza, chalet locatif de courte durée à Sainte-Lucie-des-Laurentides et édifice multi-logements à Mont-Tremblant).

Le CER dont la vision est de réduire au maximum les déchets enfouis vise aussi les objectifs du gouvernement du Québec de recycler et valoriser 75% des matières recyclables (papier et carton, contenants de verre, plastique et métal), 60% des matières organiques et 70% des matériaux de construction. Dans leur *Plan de gestion des matières résiduelles 2022-2029*, les municipalités des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides se sont, entre autres, engagées à mettre sur pied des mesures incitatives et coercitives dans le but d'optimiser la valorisation des matières résiduelles. Les projets-pilotes s'insèrent dans ces mesures.

Au niveau économique, plus une municipalité diminue la quantité de déchets destinés à l'enfouissement, plus elle réduit ses coûts de traitement. En effet, en 2023 le traitement d'une tonne de déchets coûte 125,85\$ alors que le traitement des matières organiques se chiffre à 76,82\$. Également, plus la municipalité est performante en réduction des déchets, plus elle se voit octroyer des remboursements de redevances à l'enfouissement.

Le projet-pilote sur le chemin du Lac Mitchell a été choisi comme projet expérimental car il permet de travailler plusieurs problématiques à la fois :

- ✓ matières mal triées dans les bacs;
- ✓ bacs de propriétés privés utilisés par les visiteurs d'un jour, parce qu'ils sont disposés à côté des bacs du sentier national et de ceux du débarcadère pour faciliter leur collecte;
- ✓ animaux qui renversent fréquemment les bacs amenant quelques citoyens permanents à devoir ramasser des déchets dans la forêt limitrophe;
- ✓ bacs à vider laissés en bordure du chemin en tout temps, sans tenir compte des journées de collecte.

Aussi, plusieurs catégories de clientèles s'y trouvent desservies :

- ✓ 6 propriétaires permanents qui font le tri des matières résiduelles selon le calendrier en vigueur;
- ✓ 21 familles de villégiateurs occasionnels;
- ✓ 4 familles de villégiateurs se déplaçant par bateau, utilisant des bacs communs situés dans un stationnement public (débarcadère);
- ✓ visiteurs et randonneurs du sentier national sans bacs attitrés, d'où la nécessité de bacs communs.

Depuis l'automne 2022, quelques rencontres et suivis ont été faits en collaboration avec le CER, la municipalité de La Macaza, l'Association des propriétaires du lac Mitchell et la Régie de collecte environnemental de la Rouge pour identifier des pistes d'actions et en tester certaines. L'ensemble fera l'objet d'une évaluation plus systématique à l'été 2023. Par la suite, des résultats de performance et de satisfaction seront compilés pour déterminer les bons coups qui pourraient servir dans un même contexte aux 24 autres municipalités du territoire couvert par le CER. Les frais du projet sont couverts par le CER ainsi que par le soutien des travaux publics de La Macaza en ce qui a trait à la diffusion des informations et l'installation des serrures sur certains bacs.

Parmi les actions, notons :

- ✓ Annoncer que ce projet sera monitoré et qu'il sera à coût nul pour les propriétaires;
- ✓ Sensibiliser les propriétaires à l'obligation d'utiliser le bac brun dans le cadre de ce projet, car ces derniers auront des serrures pour diminuer les nuisances des animaux;
- ✓ Expérimenter l'installation et l'utilisation d'une serrure à loquet sur un nouveau bac brun et sur un bac existant en situation hivernale avec un protecteur en caoutchouc au-dessus de la serrure (installation réalisée par les Travaux publics de la municipalité);
- ✓ Munir les bacs bruns de serrures et d'un protecteur au-dessus;
- ✓ Revoir l'équipement au départ du sentier national;
- ✓ Revoir l'équipement pour les résidents qui vont à leur chalet en bateau et munir ces derniers d'un bac de transport;
- ✓ Prévoir des autocollants et des affiches explicatives et incitatives;
- ✓ Collecter des données;
- ✓ Diffuser les résultats et apporter des correctifs au besoin.

De son côté, le CER demande aux administrateurs de l'Association des propriétaires du lac Mitchell :

- ✓ de promouvoir le projet auprès de ses membres;
- ✓ de les sensibiliser à l'obligation d'utiliser le bac brun dans le cadre du présent projet qui prévoit, à coût nul pour eux, l'installation de serrures pour diminuer les nuisances des animaux;
- ✓ de participer à des rencontres de planification et au déroulement du projet (par l'intermédiaire de Mme Marie Dallaire);
- ✓ de soutenir leurs membres dans l'optimisation du tri dans les bacs;
- ✓ de demander à leurs membres de participer à la collecte de données afin de documenter l'expérimentation qui fera l'objet d'un rapport final.

Le CER remercie les administrateurs de l'Association pour leur engagement et leur participation à un projet innovateur qui servira d'exemple pour toutes les municipalités du territoire.

Cordialement,  
Mme Rose-Marie Schneeberger  
Conseillère au développement

**Lettre de la municipalité de La Macaza  
aux propriétaires du Lac-Mitchell**

pages 1 et 2



La Macaza, 10 juillet 2023

Aux propriétaires du chemin du Lac-Mitchell

**Invitation à participer au projet pilote *BIEN TRIÉS, BIEN COLLECTÉS!***

Tout au long des prochains mois, le Complexe environnemental de la Rouge (CER), en collaboration avec l'Association des Propriétaires du chemin du Lac-Mitchell, la municipalité de La Macaza et la Régie de collecte environnementale de la Rouge, évalueront des pistes d'actions pour améliorer la collecte de matières résiduelles, réduire la problématique des bacs renversés par des animaux et perfectionner l'utilisation de bacs à usage commun (débarcadère à bateau et départ du sentier national).

Le 25 juin dernier, lors de son assemblée annuelle, l'Association des Propriétaires du Lac Mitchell à La Macaza a procédé au lancement du projet pilote auprès des propriétaires présents. Sous le thème « Bien triés, bien collectés », la démarche invite tous les participants à bien trier leurs matières résiduelles dans les bons bacs de façon à s'assurer du bon fonctionnement du service de collecte municipale. Un kit d'information a été remis sur place. Il sera également donné par un membre de l'Association aux propriétaires qui n'ont pu se présenter. Le kit comprend : un aide-mémoire plastifié pour le tri des bacs, un paquet de 10 sacs en papier pour les résidus alimentaires, un autocollant pour apposer devant chaque bac, une lettre expliquant le projet pilote ainsi qu'une feuille de suivi pour noter leurs commentaires durant les prochaines semaines.

Pour améliorer la collecte des matières résiduelles dans votre secteur :

- ✓ Dès que vous avez un problème avec la collecte des matières résiduelles, vous devez contacter la municipalité, 819.275.2077, poste 21 ou la Régie de collecte environnementale de la Rouge <https://rcer.ca/accueil> .
- ✓ La Municipalité procédera, dès la première semaine de juillet, à l'installation d'une serrure à loquet sur les bacs bruns (s'ouvre automatiquement lors de la collecte);
  - **Svp laissez votre bac brun en bordure de rue après la collecte des lundis 17 et 24 juillet 2023;**

- ✓ La Municipalité procédera à l'installation d'une serrure à clé sur tous les bacs des résidences situées à côté du sentier et du débarcadère (s'ouvre automatiquement lors de la collecte);
  - **Les six propriétaires près du sentier et du débarcadère seront contactés par téléphone pour cette installation;**
  
- ✓ Certains propriétaires qui accèdent à leur chalet par bateau expérimenteront un sac de transport pour leurs matières résiduelles qui leur sera remis au cours de l'été;
  
- ✓ Une fois complétées par chaque propriétaire, les feuilles de suivi incluses dans le kit doivent être remises à la personne responsable. Elles seront ensuite compilées et diffusées. Des correctifs au projet seront apportés au besoin. L'ensemble de la démarche servira d'exemple pour d'autres secteurs aux prises avec des problématiques similaires, et l'ensemble des 25 municipalités desservies par le CER.

Nous vous rappelons que pour être bien collectés, les bacs roulants (vert, brun et noir) doivent être orientés de la bonne façon en bordure de rue (poignées des bacs côté maison) et exempts de contamination. Si l'un de vos bacs n'est pas collecté, vous devez appeler immédiatement la municipalité et procéder au bon tri s'il y a lieu.

Soulignons que les coûts du projet sont entièrement couverts par le CER et que la municipalité de La Macaza offre son soutien en ce qui a trait à la diffusion des informations et aux actions qui requièrent une intervention terrain.

Dans leur *Plan de gestion des matières résiduelles 2022-2029*, les municipalités des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides se sont, entre autres, engagées à mettre sur pied des mesures incitatives et coercitives dans le but d'optimiser la valorisation des matières résiduelles. Les projets pilotes font partie de ces mesures. Au niveau économique, rappelons que plus une municipalité est performante en réduction des déchets, plus elle se voit octroyer des remboursements de redevances à l'enfouissement.

D'autres projets du CER sont prévus ailleurs sur le territoire pour des problématiques liées à la location à court terme et au tri dans les multi-logements en collaboration avec la MRC des Laurentides, la Ville de Mont-Tremblant et la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

Karine Paquette  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

**Script de présentation  
pour la réunion annuelle de l'Association**

**Script de présentation du projet par le CER lors de  
l'assemblée annuelle de l'Association du 25 juin 2023**

## **Script de présentation**

Présentation du projet-pilote lors de l'Assemblée de  
l'Association des Propriétaires du Lac Mitchell  
25 juin à 10h00 à l'hôtel de ville de La Macaza



- 1. Présentation des partenaires du projet (Marie)**  
CER, RCER, Association, La Macaza
  
- 2. Contexte (par le CER)**
  - a. Le Complexe environnemental de la Rouge dessert 25 municipalités (service d'enfouissement, de compostage, de transbordement des matières recyclables, gestion des matières des écocentres) et vise à réduire au maximum l'enfouissement des déchets
    - i. *L'enfouissement coûte cher et environ 80% pourrait être recyclé ou composté*
    - ii. *La collecte des bacs noirs aux quatre semaines est un facteur important pour réduire les déchets*
  - b. Les bacs roulants ayant des contaminants ne sont pas collectés par RCER tant que le tri n'est pas bien fait (vidéo pour chaque bac vidé à chaque adresse)
  - c. En 2024, il est prévu que le CER émette des pénalités pour les voyages non-conformes (possibles contraventions par les municipalités)
  - d. Pour soutenir les municipalités, trois projets-pilotes sont mis de l'avant et financés par le Complexe environnemental de la Rouge (bordure de lac, chalet location court terme et multilogements) pour améliorer le tri et soutenir les participants
  
- 3. Résumé de la problématique sur le chemin du Lac-Mitchell (par l'Association)**
  - a. Déchets disséminés dans l'environnement
  - b. Contaminants dans les bacs communs et autres
  - c. Bacs des résidences contaminés par les visiteurs
  
- 4. Description du projet (par le CER)**
  - a. Objectifs**
    - i. Améliorer le tri des matières dans les bacs
    - ii. Réduire les nuisances en lien avec la collecte des bacs
  
  - b. Déroulement du projet**
    - i. Planification du projet (automne 2022 au printemps 2023)
    - ii. Expérimentation d'activités et d'outils d'information durant l'été-automne 2023
    - iii. Compilation et diffusion des résultats (fin de l'année 2023)

iv. Poursuite du projet en 2024 s'il y a lieu

**c. Activités**

- i. Ajout de serrures à loquet sur les bacs bruns (expérimentation sur 2 bacs l'hiver passé)
- ii. Ajout de serrures à clé sur les bacs des maisons à proximité du débarcadère et du sentier
- iii. Installation de 3 panneaux 8X4 pieds à l'entrée du chemin, au débarcadère et au départ du sentier

**d. Kit remis aux propriétaires**

- i. Lettre expliquant le projet
- ii. Fiche de suivi à remplir tout au long du projet et à remettre à Marie
- iii. Aide-mémoire plastifié avec les matières qui vont dans chacun des bacs
- iv. Paquet de 10 sacs en papier
- v. Autocollant pour chacun des bacs à installer devant les bacs

**5. Suivi des résultats**

- a. Complétude des feuilles de suivi et remise à l'Association au plus tard le 30 septembre 2023
- b. Compilation et diffusion des résultats
- c. Élaboration des recommandations pour la suite

## Visuel des pancartes



## Affiches installées sur les bacs communs

POUR LES UTILISATEURS DU SENTIER	Matières recyclables seulement
	Déchets seulement
POUR LES UTILISATEURS DU DÉBARCADÈRE	Matières organiques seulement
	Déchets seulement
	Matières recyclables seulement

# Aide-mémoire plastifié portant sur le tri

## AIDE-MÉMOIRE des matières résiduelles

<p><b>MATIÈRES ORGANIQUES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ça se mange?</li> <li>C'est un résidu de jardin?</li> <li>C'est en papier ou en carton?</li> </ul> <p><b>VRAC!</b> journaux ou sac en papier!</p> <p><b>Résidus alimentaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Produits laitiers</li> <li>Coquilles d'œufs</li> <li>Nourriture (cuite, crue ou avariée)</li> <li>Viandes, os, poissons et fruits de mer</li> <li>Filtres à café et sachets de thé</li> </ul> <p><b>Résidus verts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées</li> <li>Petites branches (≤ 4 cm de diamètre)</li> <li>Sciures et copeaux de bois</li> <li>Fleurs, plantes de maison et restants d'empotage</li> </ul> <p><b>Papiers et cartons souillés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Boîtes à pizza</li> <li>Assiettes en carton</li> <li>Sacs en papier (sans broche de métal, sans plastique et non ciré)</li> <li>Papiers essuie-tout et serviettes de table</li> <li>Papiers-mouchoirs</li> </ul> <p><b>Autres matières</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cheveux et poils</li> <li>Litière de petits animaux (chats, lapins ...)</li> <li>Cendres refroidies (après 4 semaines)</li> </ul>	<p><b>MATIÈRES RECYCLABLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>C'est un contenant, un emballage ou un imprimé? <b>ET</b></li> <li>C'est en métal, en verre, en plastique, en carton ou en papier?</li> </ul> <p><b>VRAC!</b></p> <p><b>Plastiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contenants et couvercles</li> <li>Sacs, emballages et pellicules qui s'étirent facilement, regroupés dans un sac noué transparent</li> </ul> <p><b>Papiers et cartons</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Revue, journaux et circulaires</li> <li>Enveloppes, papiers et cartons</li> <li>Boîtes de jus et de lait (sans la paille)</li> <li>Livres et bottins téléphoniques (séparer la couverture rigide et la reliure)</li> <li>Papiers déchiquetés dans un sac noué transparent</li> </ul> <p><b>Verre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les contenants et les bouteilles en verre, de toutes les couleurs</li> </ul> <p><b>Métal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Boîtes de conserve</li> <li>Bouchons et couvercles</li> <li>Assiettes et papiers d'aluminium</li> <li>Canettes et bouteilles en aluminium</li> <li>Cintres (regroupés en paquet)</li> </ul>	<p><b>DÉCHETS</b></p> <p>Seuls les résidus ultimes qui n'ont <u>aucun potentiel de recyclage ou de valorisation</u> devraient se retrouver dans le bac noir.</p> <p><b>Réduisons!</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Couches</li> <li>Papiers hygiéniques</li> <li>Produits hygiéniques féminins</li> <li>Brosses et peignes à cheveux</li> <li>Sacs de balayeuse</li> <li>Charpie de sècheuse</li> <li>Papiers et cartons très cirés</li> <li>Papiers peints</li> <li>Ampoules (sauf fluocompactes)</li> <li>Plastiques non numérotés</li> <li>Plastiques non étirables</li> <li>Plastiques biodégradables, compostables ou PLA</li> <li>Éponges et gants de vaisselle</li> <li>Porcelaine</li> <li>Pyrex</li> <li>Etc.</li> </ul> <p><b>Pas certain où va une matière?</b></p> <p><b>CAVA-OU?</b></p> <p><b>Pour information, contactez votre municipalité: 819 275-2077</b></p>	<p><b>ÉCOCENTRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Service pour les citoyens seulement</li> <li>Service gratuit</li> </ul> <p>Volume maximal : 100 pieds cubes / jour / visite (2,83 mètres cubes)</p> <p><b>Matières déjà triées!</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Matelas et sommier</li> <li>Pneus entiers (sans jantes)</li> <li>Métaux (BBQ, vélo, évier en métal)</li> <li>Appareils contenant du fréon (frigos, congélateurs, machine à eau et climatiseurs, etc.)</li> <li>Appareils électroniques</li> <li>Polystyrène et plastiques #6</li> <li>Résidus domestiques dangereux (propane, peinture, huile, aérosols, etc.)</li> <li>Matériaux de construction, rénovation et démolition (bardeau asphalte, béton, bois, briques, gypse)</li> <li>Objets en bon état destinés à l'Action bénévole de la Rouge (meubles, vêtements, vaisselle, livres, etc.)</li> </ul> <p><b>1, chemin Roger-Hébert</b></p> <p>Écocentre du Complexe environnemental de la Rouge : Ouvert à l'année du lundi au vendredi de 8 h à 17 h et du 2e samedi de mai au 3e samedi de septembre de 8 h à 12 h</p> <p>MUNICIPALITÉ</p> <p>Complexe environnemental de la Rouge</p>
--	---	--	---

## Autocollants à apposer sur les bacs



## **Fiche de suivi du projet**



## **Résumé du projet**

## Faits saillants

### Projet-pilote d'amélioration de la gestion des matières résiduelles Chemin du Lac-Mitchell – Novembre 2023

#### Contexte

Le CER en collaboration avec ses membres, soit la MRC des Laurentides et les cinq municipalités situées au sud de la MRC d'Antoine-Labelle dont la municipalité de La Macaza, ont planifié et mis sur pied trois projets-pilotes au cours de l'année 2023 : collecte sur le chemin du Lac-Mitchell à La Macaza, chalet locatif de courte durée à Sainte-Lucie-des-Laurentides et édifice multi logements à Mont-Tremblant.

Le choix du projet situé sur le chemin du Lac-Mitchell a retenu l'attention parce qu'il permettrait de travailler plusieurs problématiques liées à la collecte sélective, entre autres les matières mal triées, les bacs privés renversés par les animaux ou laissés en permanence dans des lieux de passage publics et utilisés par les visiteurs d'un jour; également, parce qu'il toucherait plusieurs catégories de clientèles : résidents permanents, villégiateurs occasionnels, randonneurs d'un jour... Un budget de 5000\$ consenti par le CER a été consacré à sa réalisation.

#### Pistes d'action et échéancier

Le CER, en collaboration avec ses partenaires, a retenu un certain nombre de pistes d'action afin d'améliorer la collecte de matières résiduelles sur le chemin du Lac-Mitchell, de réduire la problématique des bacs renversés par des animaux et de perfectionner l'utilisation de bacs à usage commun (débarcadère à bateau et départ du sentier national). Elles se résument comme suit :

Automne 2022 à mai 2023	☐ Planification des actions par le comité
Juin 2023	☐ Rencontre d'information lors de l'Assemblée annuelle de l'Association
Été 2023	☐ Mise en œuvre des actions :  + Production d'outils de communication  + Installation sur tous les bacs brun existant de serrures gravitaires à loquet  + Installation d'un protecteur en caoutchouc sur les serrures des bacs des résidents permanents  + Installation sur tous les bacs existants de serrures gravitaires à clé pour les 6 résidences à proximité du sentier et du débarcadère  + Évaluation d'un contenant pour le transport par bateau
Automne 2023	☐ Collecte des données
Année 2024	☐ Poursuite de l'expérimentation

#### Recommandations

Étant donné les coûts supplémentaires qu'entraînent, entre autres, l'ajout de serrures sur des bacs et le développement d'outils de communication supplémentaires, les pistes de solution présentées dans le rapport sont destinées à des secteurs qui rencontrent des problématiques en lien avec la collecte des matières résiduelles, notamment la présence soutenue de nuisances avec des animaux et la contamination de bacs à usage privé situés à proximité de lieux publics (sentier, débarcadère, etc.). Dans ces cas, il est recommandé :

- d'impliquer tous les intervenants concernés;
- de s'assurer de la présence de personnes responsables sur le terrain;
- de fournir les informations aux participants tout au long du projet;
- de cibler pour les secteurs problématiques des solutions réalistes et efficaces pour l'amélioration de la propreté des lieux et du tri dans les bacs (ex. : installations de serrures gravitaires à loquet ou à clé, contenant de transport pour les matières résiduelles, affiches incitatives, etc.).

# 03 Ventilation budgétaire

## Liste des dépenses

Item	Montant
<b>Communication</b>	
Timbres pour envoi de la lettre aux propriétaires	32 \$
Graphisme panneaux	299 \$
Production des panneaux	614 \$
Aide-mémoire (impression)	103 \$
<b>Fournitures</b>	
Serrures à loquet et à clé	2 449 \$
6 nouveaux bacs noirs	771 \$
Protecteur pour serrure	115 \$
Contenant de transport	53 \$
Poteaux pour panneaux	552 \$
Contreplaqué pour panneaux	123 \$
<b>TOTAL</b>	<b>5 112 \$</b>

04

## Commentaires

**Compilation des commentaires des participants**

## Commentaires des participants du projet-pilote chemin du Lac-Mitchell

Pour le bac brun avec serrure, fini les problèmes de bacs renversés

Les serrures fonctionnent à merveille

Pour le bac brun, tout va vraiment très bien, aucun incident durant des semaines, on voit des signes de griffes sur le bac, mais il ne l'a pas ouvert

Une seule fois le bac brun a été renversé, mais la serrure a tenu le coup

J'utilise très peu mon bac noir, car je vais souvent à l'écocentre et laisse mes déchets au village

Bac brun ok mais je ne l'utilise pas beaucoup

Moins de renversement du bac noir

Mon bac brun a été collecté aux 2 semaines seulement, car il y a peu de choses dedans et que le loquet fonctionne bien

Bac brun: le loquet, ça fonctionne, mais pour les résidents non permanents, il y a le risque que les passants mettent leurs déchets dedans

La famille n'a été témoin qu'une seule fois de bacs renversés alors que l'an passé c'était à toutes les semaines

Bac brun avec serrure: c'est très efficace, par contre les animaux sont allés voir dans le bac noir pour trouver de quoi manger

1X dans l'été: le couvercle est resté barré lors d'une collecte. Par la suite, cela ne s'est pas reproduit.

1X dans l'été: le bac brun a été renversé, mais le couvercle, bien que forcé, est resté barré et son contenu est demeuré à l'intérieur

Beaucoup d'amélioration dans l'ensemble: peu ou pas de déchets renversés sauf aux lieux de bacs communs

Anecdote: Un ours a tenté d'ouvrir un bac brun, sans succès, par contre le couvercle a dû être changé

Contenant de transport en bateau: c'est une grosse dépense, mais d'un autre côté, il faut mettre les matières organiques dans un sac et les vider dans le bac brun tout en mettant le sac dans les déchets, même chose pour les matières recyclables alors peut-être que cela peut aider à mettre certaines matières comme les recyclables en vrac dans ce contenant.

